DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

MAIRIE
de
LE BRETHON
03350

Téléphone 04 70 06 83 11

e-mail : mairie.lebrethon@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE BRETHON

Le Conseil Municipal s'est tenu le vendredi 05 juin 2026 à 20h15 Salle du Conseil

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation des représentants pour le renouvellement des commissions des listes électorales
- Désaffectation et déclassement d'un bien communal rue des prots
- Questions diverses

Présents: Mmes BUVAT Dominique, CLAME Béatrice, MARCON-CLAUX Lydia, Mrs BONNET Pierre, BOULAY Philippe, COTTIN Olivier, DE LAMARLIERE Mathieu, FRAGNON Ludovic, GIROUSSE Jonathan
Absent: 0
Absentes excusées: Mmes CHARMILLON Sylvie, DEFFNER Christine
Pouvoirs: Mme DEFFNER Christine donne pouvoir à Mme MARCON-CLAUX Lydia
Secrétaire de séance : BOULAY Philippe

PV séance précédente adopté à l'unanimité

Désignation des représentants pour le renouvellement des commissions des listes électorales

Suite au renouvellement des conseils municipaux , de nouveaux délégués doivent être désignés pour siéger à la commission des listes électorales. Le conseil municipal propose les personnes suivantes :

- pour l'administration : Mr BUVAT Rémi en titulaire et Mme CLAME épouse FRAGNON Lauriane en suppléante
- pour le Tribunal : Mme SARTIN Sandrine en titulaire et Mr CHALMET Jean-Michel en suppléant
- pour la commune : Mme MARCON-CLAUX Lydia en titulaire et Mme CHARMILLON Sylvie en suppléante.

Désaffectation et déclassement d'un bien communal rue des prots

En avril 2026, un propriétaire riverain d'une partie de voirie communale, rue des prots, a sollicité la commune pour l'achat d'une partie de celle-ci afin de lui permettre de construire un bâtiment dans l'alignement de l'existant. Ce bien n'est plus affecté à l'usage du public car il se situe derrière la haie et est actuellement entretenu par le propriétaire. Le géomètre n'étant pas passé, nous ne connaissons la superficie exacte de ce bien, ce qui ne permet pas de prendre la délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la désaffectation et au déclassement de ce bien. La délibération sera prise ultérieurement.

2026-044: Choix prestataire du site internet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ne possède actuellement pas de site internet. Plusieurs devis ont été demandés à La Montagne, Com C' Simple et Joël DURIN.
Après étude de ces différents devis, le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le devis de Joël DURIN pour la création et la réalisation complète, la maintenance et la mise à jour pendant 1 an pour 1 000€ et AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents correspondants.

Questions diverses

-Le conseil municipal décide que le bureau de vote pour les élections 2027 sera salle du conseil.

- Le tirage des jurés d'assises a lieu le lundi 15 juin 2026 à 17h à Estivareilles. Mr Pierre BONNET représentera la commune du Brethon
- Mr COTTIN évoque un problème de chats errants sur la hameau du Grand Villers

La séance est levée à 21h15.

BONNET Pierre	DE LAMARLIERE Mathieu
BOULAY Philippe	DEFFNER Christine Absente
BUVAT Dominique	FRAGNON Ludovic
CHARMILLON Sylvie Absente	GIROUSSE Jonathan
CLAME Béatrice	MARCON-CLAUX Lydia
COTTIN Olivier	